

Zones à dominante humide connues en Champagne-Ardenne (ZDH_S)

Version : 151223

(création) : 17/09/2014

(révision) : 16/11/2015

(publication) : 23/12/2015

Résumé :

Espaces d'application

* « Les zones humides (ZH) sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (article L. 211-1 du code de l'environnement).

* Les Zones à Dominante Humide (ZDH) sont des secteurs probables de présence de zones humides correspondant cette définition mais pour lesquelles le caractère "humide", au titre de la loi sur l'eau, ne peut pas être garanti à 100 %. Cette probabilité de présence a pu être établie par deux catégories de méthodes distinctes : par modélisation ou par diagnostic (photo-interprétation, relevés de terrain, etc.). Ces secteurs regroupent des zones humides et des territoires divers situés entre ces zones humides (Exemples : un ensemble de tourbières, un ensemble d'étangs ou de marais, un estuaire, une baie, une portion de vallée).

Objectifs

* L'article L 211-1-1 du code de l'environnement affirme le principe selon lequel l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation : sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

La loi dont il est issu (dite "loi sur l'eau") a pour objet l'institution d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, qui vise notamment à assurer la préservation des zones humides, telles que définies ci-dessus (art. L 211-1 du code de l'environnement).

* Les zones à dominante humide sont des zones d'alerte ou de pré-localisation d'habitats humides ou potentiellement humides.

Ce sont des espaces identifiés comme particulièrement riches a priori en zones humides, donc nécessitant une vigilance particulière à cet égard par rapport au reste du territoire (qui peut, bien sûr, contenir aussi des zones humides mais en moindre densité).

Elles peuvent orienter lorsqu'un inventaire des zones humides dites "loi sur l'eau" est envisagé.

À défaut d'inventaire plus précis, ces zones devraient être préservées.

Définition inspirée de : ATEN, fiches juridiques 05/10/2011.

Pour plus d'info. : <http://ct78.espaces-naturels.fr/preservation-des-zones-humides-loi-sur-leau>

Type de données : Données vecteur

Droits d'accès aux métadonnées : INTERNET

Droit d'accès aux données : INTERNET

Service gestionnaire : DREAL Champ.Ard.

Producteur des données : DREAL CA / Service Milieux Naturels

Contact pour les données :

Nom de l'organisme : DREAL Champagne-Ardenne, Mission Connaissance et Développement Durable

Adresse e-mail de contact : sig.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr

N° Téléphone : 0351416235

Adresse postale :

40 bv Anatole France

51022 Châlons-en-Champagne Cedex

Site : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>

Couverture administrative :

- CHAMPAGNE-ARDENNE / ARDENNES
- CHAMPAGNE-ARDENNE / AUBE
- CHAMPAGNE-ARDENNE / MARNE
- CHAMPAGNE-ARDENNE / HAUTE-MARNE
- CHAMPAGNE-ARDENNE

Etendue géographique : Région Champagne-Ardenne ou l'un de ses quatre départements (08 ; 10 ; 51 ; 52)

Système de coordonnées : France métropolitaine - RGF93 / Lambert-93

Résolution - Vecteur: Echelle : 1 / 100000

Catégories :

- Planification / Cadastre

Thèmes COVADIS :

- Eau / Zonages Eau

Thèmes INSPIRE :

- Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration

Processus de production :

Informations sur la qualité des données : Ces données sont le résultat de la sélection, de la fusion, puis de l'assemblage de données cartographiques issues d'un choix d'études et inventaires menés dans la région jusqu'en 2015. Concernant les données dites « par modélisation », elles ont fait l'objet d'une désagrégation finale permettant de les convertir en différents formats sans risque d'erreur. Elles seront complétées au fur à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Ces études et inventaires sont basés notamment sur :

- de la pré-localisation par modélisation ;
- de la pré-localisation par photo-interprétation ;
- des inventaires de terrain ne concluant pas avec certitude au caractère humide selon les critères "végétation" ou "pédologie" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ;
- des cartes d'habitats "pro parte" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Les trois derniers alinéas regroupant les méthodes dites « par diagnostic ».

Pour de plus amples informations, il est recommandé de consulter le rapport de chaque étude.

Toutefois, ces zones ne sont pas toutes délimitées à l'échelle parcellaire. Pour obtenir ce niveau de précision il convient alors de mener des inventaires complémentaires sur le terrain selon la méthodologie et les critères déclinés dans l'arrêté ministériel cité ci-dessus.

Enfin, ces données ne présentent qu'un état des connaissances actuellement acquises et ne sauraient être considérées comme exhaustives.

Généalogie : Ces données sont le résultat de la sélection, de la fusion, puis de l'assemblage de données cartographiques issues d'un choix d'études et inventaires menés dans la région jusqu'en février 2015. Concernant les données dites « par modélisation », elles ont fait l'objet d'une désagrégation finale permettant de les convertir en différents formats sans risque d'erreur. Elles seront complétées au fur à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Ces études et inventaires sont basés notamment sur :

- de la pré-localisation par modélisation ;
- de la pré-localisation par photo-interprétation ;
- des inventaires de terrain ne concluant pas avec certitude au caractère humide selon les critères "végétation" ou "pédologie" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ;
- des cartes d'habitats "pro parte" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

Les trois derniers alinéas regroupant les méthodes dites « par diagnostic ».

Pour de plus amples informations, il est recommandé de consulter le rapport de chaque étude.

Toutefois, ces zones ne sont pas toutes délimitées à l'échelle parcellaire. Pour obtenir ce niveau de précision il convient alors de mener des inventaires complémentaires sur le terrain selon la méthodologie et les critères déclinés dans l'arrêté ministériel cité ci-dessus.

Enfin, ces données ne présentent qu'un état des connaissances actuellement acquises et ne sauraient être considérées comme exhaustives.

Référentiel : Les référentiels utilisés dépendent de chaque étude ou inventaire ayant servi à constituer les présentes données (entre le 1/5000e et le 1/100000e). De même, la date d'actualité de ces référentiels varie en fonction de la date de l'étude ou inventaire sélectionné (entre 1999 et 2015). Pour de plus amples informations, il est recommandé de consulter le rapport de chaque étude.

Date du référentiel : 01/01/2012

Jeux de caractères des métadonnées : 8859part16

Jeux de caractères des données : 8859part16

Langage des métadonnées : Français

Langage des données : Français

Contraintes d'utilisation des données :

Fichiers des conditions standard d'utilisation : diffusion_public

Limite d'utilisation :

Ces données sont le résultat de la sélection, de la fusion, puis de l'assemblage de données cartographiques issues d'un choix d'études et inventaires menés dans la région jusqu'en février 2015. Concernant les données dites « par modélisation », elles ont fait l'objet d'une désagrégation finale permettant de les convertir en différents formats sans risque d'erreur. Elles seront complétées au fur à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Ces études et inventaires sont basés notamment sur :

- de la pré-localisation par modélisation ;
 - de la pré-localisation par photo-interprétation ;
 - des inventaires de terrain ne concluant pas avec certitude au caractère humide selon les critères "végétation" ou "pédologie" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ;
 - des cartes d'habitats "pro parte" listés dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.
- Les trois derniers alinéas regroupant les méthodes dites « par diagnostic ».

Pour de plus amples informations, il est recommandé de consulter le rapport de chaque étude.

Toutefois, ces zones ne sont pas toutes délimitées à l'échelle parcellaire. Pour obtenir ce niveau de précision il convient alors de mener des inventaires complémentaires sur le terrain selon la méthodologie et les critères déclinés dans l'arrêté ministériel cité ci-dessus.

Enfin, ces données ne présentent qu'un état des connaissances actuellement acquises et ne sauraient être considérées comme exhaustives.

Données sous licence : Oui

Licence non limitée en nombre d'utilisateurs

Fichiers du lot de données :

Description	Nom Fichier	Format	Version	Volume	Type d'accès
	_tab_sigv2.php	HTML		0 Ko	Téléchargement de données
	ZDH_R21_Nomencl_151223.html	HTML		16 Ko	

Nom de fichier concerné :	Par diagnostic : ZDHd_S_R21 ou ZDHd_S_D08 ou ZDHd_S_D10 ou ZDHd_S_D51 ou ZDHd_S_D52 Par modélisation : ZDHm_S_R21 ou ZDHm_S_D08 ou ZDHm_S_D10 ou ZDHm_S_D51 ou ZDHm_S_D52			
Type de fichier :	SIG			
Disponibilité :	DREAL			
Attributs :				
Contenu	Libellé	Type	Taille	Remarques
Identifiant régional	Id	texte	10	Numéro d'identification régional.
Nom	Nom_etud	texte	254	Nom de l'étude ou de l'inventaire choisi d'où est issu l'objet géographique.
Auteurs	Auteurs	texte	150	Auteur(s) de l'étude ou de l'inventaire choisi d'où est issu l'objet géographique.
Maîtrise d'ouvrage	MO	texte	120	Maître(s) d'ouvrage de l'étude ou de l'inventaire choisi d'où est issu l'objet géographique.
Date de l'étude	Date_etud	texte	20	Date de parution ou d'achèvement de l'étude ou de l'inventaire choisi d'où est issu l'objet géographique.
Date des prospections de terrain	Date_terr	texte	20	Date des prospections de terrain ayant permis la réalisation de l'étude ou de l'inventaire choisi d'où est issu l'objet géographique.
Territoire de l'étude	Terr_etud	texte	120	Territoire où s'est réalisé l'étude ou de l'inventaire choisi d'où est issu l'objet géographique.
Département	Dept	texte	11	Département(s) de la région concerné(s) par l'étude ou l'inventaire choisi d'où est issu l'objet géographique.

Échelle	Ech	texte	50	Échelle de référence à laquelle les zones à dominante humide ont été cartographiées.
Zones à dominante humides : méthodologies et critères utilisées	ZDH_critere	texte	50	Type(s) de zones à dominante humide pré-localisé(s) : - par modélisation (en précisant les niveaux de potentialité) ; - par diagnostic (photo-interprétation, ou bien identifié(s) sur critère(s) réglementaire(s) ou non (végétation, pédologie et/ou habitat pro-partie)).
Remarques	Remarques	texte	254	Remarques diverses.

NR = non renseigné.